

**Procès-verbal de la réunion du Conseil syndical tenue
le vendredi 18 décembre 2015, à 11 heures, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack**

Sections représentées (nombre de voix)

Anthropologie (3)
Biochimie, microbiologie et bio-informatique (3)
Biologie (4)
Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie (6)
Chirurgie (1)
École d'actuariat (2)
École d'architecture (4)
École de nutrition (2)
École de psychologie (8)
Éducation physique (2)
Études sur l'enseignement et l'apprentissage (8)
Faculté de droit (10)
Faculté de pharmacie (5)
Finance, assurance et immobilier (2)
Fondements et pratiques en éducation (7)
Génie civil et génie des eaux (5)
Génie mécanique (5)
Géographie (3)
Information et communication (5)
Informatique et génie logiciel (4)
Kinésiologie (3)
Littératures (6)
Marketing (2)
Mathématiques et statistique (4)
Médecine (4)
Médecine moléculaire (4)
Microbiologie-Infectiologie et Immunologie (5)
O.R.L.O. (2)
Obstétrique, gynécologie et reproduction (1)
s de décision (3)
Physique, génie physique et optique (5)
Phytologie (4)
Psychiatrie et Neurosciences (5)

Présences

Martin Hébert
Sylvain Moineau
Frédéric Maps
Carl Séguin
Véronique Moulin
Ilie Radu Mitric
Claude Demers
Charles Couillard
Annie Vallières
Benoît Tremblay
Claudia Corriveau, suppléante
Louis-Philippe Lampron
Benoît Drolet
Gabriel Power
Simon Viviers
Jean-Loup Robert, suppléant
Alain De Champlain
Steve Déry
Manon Niquette
Ronald Beaubrun
Normand Teasdale
Alban Baudou
Benny Rigaux-Bricmont
Michael Lau
Mohamed Chahine
René C. Gaudreault
Carole Gilbert
Sylvain Guérin
Jacques J. Tremblay
Antoine Gautier
Simon Rainville
Gilles Leroux
Claude Rouillard

Réadaptation (7)
Relations industrielles (5)
Science politique (4)
Sciences animales (3)
Sciences géomatiques (3)
Sciences historiques (8)
Sociologie (2)
Sols et génie agroalimentaire (4)

Comité exécutif (5 voix par membre)

S'est excusé

Président de l'assemblée

Observateurs/Observatrices

Daniel Coulombe
Jacques Rivet, communicateur civique
Thérèse Hamel, suppléante

Sections excusées (nombre de voix)

Chimie (3)
École d'art (2)
École de comptabilité (4)
École de service social (6)
École sup. d'aménagement du territoire et de dév. (1)
Économie agroalimentaire et sc. de la consommation (3)
Économique (4)
Faculté de médecine dentaire (1)
Faculté de musique (3)
Faculté de philosophie (3)

Sections non représentées au Conseil syndical pour 2015-2016 (nombre de voix)

École de design (2)
Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux (3)
Génie électrique et génie informatique (5)
Géologie et génie géologique (2)

Laura Monetta
Geneviève Baril-Gingras
Érick Duchesne
Claude Robert
Alain Viau
Maxime Coulombe
Sylvie Lacombe
Damien De Halleux

Yves Lacouture, président
Marcel R. Boulay, trésorier
Margot Kaszap, secrétaire
John G. Kingma, vice-président
Martin Dumas, vice-président

Michel Frenette

École de comptabilité
Information et communication
Fondements et pratiques en éducation

Faculté de théologie et de sc. religieuses (3)
Faculté des sc. infirmières (5)
Génie chimique (2)
Langues, linguistique et traduction (4)
Médecine sociale et préventive (3)
O.R.L.O. (2)
Radiologie (1)
Sc. des aliments (4)
Systèmes d'information organisationnels (2)

Management (7)
Médecine familiale et médecine d'urgence (1)
Sc. du bois et de la forêt (5)

0. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, constate, à midi, que le quorum est atteint, il constate également que les procédures de convocation ont été suivies selon nos règles de procédure et il déclare l'assemblée ouverte. Il invite la secrétaire, Margot KASZAP, à demander à l'assemblée d'accepter la présence d'invités.

Proposition KASZAP – RIGAUX-BRICMONT (CS 2015-12-18_01)

Que le Conseil syndical accepte la présence de Daniel COULOMBE (École de comptabilité) comme invité avec droit de parole au point 4.

Adoptée à l'unanimité

Proposition KASZAP – TREMBLAY (CS 2015-12-18_02)

Que le Conseil syndical accepte la présence de Jacques RIVET (Information et communication) comme invité avec droit de parole au point 10.

Adoptée à l'unanimité

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE invite la secrétaire, Margot KASZAP, à présenter l'ordre du jour.

Margot KASZAP, secrétaire, mentionne que le point 5 *Poste de coordonnatrice ou de coordonnateur du bureau du SPUL – Propositions* a été changé pour *Poste de directrice ou de directeur général du SPUL – Propositions*.

Proposition KASZAP – TREMBLAY (CS 2015-12-18_03)

Que le Conseil syndical adopte l'ordre du jour.

0. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2015
3. Suites au procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2015
4. Lettre d'entente *Cotisation d'exercice du RRPPUL* - Adoption
5. Poste de directrice ou de directeur général du bureau du SPUL – Propositions
6. Modifications à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière – Adoption
7. Comité d'aide financière – Décision
8. Membres associés – Décision
9. Suite à la rencontre thématique du 11 décembre 2015
10. Préoccupations des sections syndicales

11. Information du communicateur civique sur le Conseil universitaire
12. Information du président et questions des membres
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

Le président de l'assemblée invite les déléguées et délégués à soumettre des ajouts au point « Divers » de l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2014

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite la secrétaire, Margot KASZAP, à présenter le procès-verbal.

Proposition KASZAP – RIGAUX-BRCIMONT (CS 2015-12-18_04)

Que le Conseil syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2015.

Le président de l'assemblée invite les déléguées et délégués à indiquer, s'il y a lieu, des modifications à faire au procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2015. Une modification est apportée à la page 4.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter le procès-verbal du 20 novembre 2015 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. Suites au procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2015

Yves LACOUTURE signale que les personnes qui ont été élues lors du dernier Conseil sont entrées en fonction et que les membres du Comité de négociation de la convention collective 2016-20XX ont commencé leur travail.

4. Lettre d'entente *Cotisation d'exercice du RRPPUL* – Adoption

Le Comité exécutif propose : (CS 2015-12-18_05)

Que le Conseil syndical adopte la lettre d'entente concernant la Cotisation d'exercice du RRPPUL.

Michel FRENETTE invite Daniel COULOMBE, membre du Comité du SPUL sur la retraite et du Comité de retraite du RRPPUL, à présenter la lettre d'entente.

Daniel COULOMBE explique la lettre d'entente « *Cotisation d'exercice du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL)*. »

Aucune question n'est posée par les membres du Conseil.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition.

Adoptée à l'unanimité

5. Poste de coordonnatrice ou de coordonnateur du bureau du SPUL – Propositions

Michel FRENETTE invite Margot KASZAP, à présenter le prochain point.

Margot KASZAP, secrétaire, informe les membres du Conseil que le Comité exécutif du SPUL lui a demandé de faire l'analyse des tâches des adjointes administratives ainsi que celles des deux postes contractuels. Elle mentionne que depuis deux ans, deux personnes ont quitté le SPUL. À la suite de cet exercice et à la suite du rapport transmis par un psychologue spécialiste des relations du travail, il est devenu clair que nous avons besoin d'une personne à un poste de cadre sur qui le Syndicat peut s'appuyer de façon continue lorsque les membres du Comité exécutif sont à l'extérieur pour des réunions, entre autres les réunions de l'ACPPU, ainsi que lorsqu'il y a des changements de personnes aux différents postes du Comité exécutif.

PROPOSITION 1

Le Comité exécutif propose : (CS 2015-12-18_06)

La création d'un poste de directrice ou de directeur général du bureau du SPUL.

Le délégué de la section Marketing souligne qu'il faudrait indiquer directrice ou directeur dans les documents.

Le délégué de la section Sciences géomatiques mentionne que les exigences ne sont pas indiquées telles que les conditions de travail et la période de probation.

Yves LACOUTURE mentionne que les conditions de travail feront l'objet d'une discussion devant mener à l'établissement d'un contrat de travail.

Le délégué de la Faculté de droit demande pourquoi le poste de coordonnatrice ou de coordonnateur général a été remplacé par directrice ou directeur général.

Yves LACOUTURE répond qu'il s'agit d'un poste de cadre et afin d'éviter toute ambiguïté.

Le délégué de la section Informatique et génie logiciel demande si ce poste existe dans les autres syndicats de professeures et professeurs.

Yves LACOUTURE répond par l'affirmative. Un grand nombre de syndicats ont un poste de directrice ou de directeur général.

Le délégué de la section Fondements et pratiques en éducation demande le coût approximatif annuel.

Yves LACOUTURE indique que lorsqu'on compare le personnel du SPUL à celui des autres syndicats, nous sommes en sous-effectif. Par exemple, quatre personnes à temps plein et une personne à temps partiel sont à l'emploi de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL). Le montant approximatif se situe entre 15 000 \$ et 20 000 \$ de plus par année.

Yves LACOUTURE mentionne que si les membres du Conseil sont d'accord pour créer le poste de directrice ou de directeur général, le Comité exécutif proposera ultérieurement de confier le poste à Lucie HUDON.

La déléguée de la section Information et communication indique qu'elle se réjouit que le SPUL reconnaisse le travail des adjointes.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition 1.

Adoptée à l'unanimité

PROPOSITION 2

Le Comité exécutif propose : (CS 2015-12-18_07)

Que le Conseil syndical adopte la tâche de la directrice ou du directeur général telle que décrite dans le document annexé.

Le délégué de la section Sciences historiques demande s'il serait bon d'ajouter une période de probation d'un an et demande si le SPUL va recruter à l'extérieur.

Yves LACOUTURE mentionne que le Comité exécutif n'a pas l'intention de procéder par concours.

Le délégué de la section Sciences géomatiques mentionne qu'il est d'accord avec le principe et suggère de procéder par promotion d'une de nos adjointes administratives.

Yves LACOUTURE mentionne que les membres du Comité exécutif ont longuement discuté de cela et que Lucie HUDON est la personne la plus qualifiée pour ce poste. Il suggère également une évaluation après une année en fonction.

Le délégué de la section Marketing mentionne qu'il doit y avoir une période de probation pour ce poste.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande si ce poste sera syndiqué.

Yves LACOUTURE répond par la négative, car ce sera un poste de cadre.

Le délégué de la section Génie mécanique demande si le poste qu'occupe Lucie HUDON présentement sera aboli.

Yves LACOUTURE répond par la négative.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision mentionne que dans une expérience similaire, on a vu des personnes qui sont revenues au poste qu'elles occupaient avant. Est-ce que le SPUL a pensé à cela?

Yves LACOUTURE en prend note.

Le délégué de la section Sciences géomatiques mentionne que *Directrice ou directeur général* devrait être indiqué partout dans le document.

Le délégué de la section Génie mécanique demande quel impact ce changement fera sur la masse salariale des employés du SPUL.

Marcel R. BOULAY, trésorier du SPUL, indique qu'à la suite du départ de Josée DESGAGNÉ il y a trois ans, le SPUL a économisé le salaire de cette adjointe et que le salaire de la Directrice générale ou du Directeur général sera établi pour refléter les valeurs du marché.

Yves LACOUTURE ajoute que le tout entre dans le cadre budgétaire actuel et la cotisation syndicale ne sera pas augmentée.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande si la gestion de la Maison des professeures et professeurs sera effectuée par la directrice ou le directeur général.

Marcel R. BOULAY, trésorier, mentionne qu'il n'est pas prévu que le projet de la Maison relève de cette personne.

Marcel R. BOULAY ajoute que le « Faculty Club » de l'Université McGill est une entité différente et même indépendante de l'université et de l'Association des professeures et professeurs. Ce point devra être évalué. Ce dossier sera discuté à nouveau lors d'un Conseil syndical, lorsqu'il sera temps de prendre une décision sur la Maison des professeures et professeurs.

Le délégué de la section Sciences géomatiques demande que le mot « *direction* » soit utilisé le plus possible dans la description de la tâche.

Yves LACOUTURE mentionne que le Conseil syndical reverra la description de la tâche de ce poste et la période de probation.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition 2.

Adoptée à l'unanimité

Yves LACOUTURE ajoute que le Comité exécutif entend offrir le poste de directrice générale à Lucie HUDON qui est présentement adjointe administrative. Mme HUDON a près de 20 ans d'expérience au SPUL et dirige présentement une partie du personnel temporaire. Le Comité exécutif discutera avec Lucie HUDON de ses conditions de travail et de sa rémunération puis, il soumettra une recommandation d'embauche à la prochaine rencontre du Conseil syndical prévue le vendredi 29 janvier 2016.

6. Modifications à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière – Adoption

Le Comité exécutif propose : (CS 2015-12-18_08)

Que le Conseil syndical adopte les modifications à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière.

Michel FRENETTE invite Manon NIQUETTE, présidente du Comité d'aide financière à présenter les modifications apportées à la Politique.

Manon NIQUETTE fait une présentation PowerPoint afin d'expliquer les modifications apportées à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et aux règles d'attribution de l'aide financière.

Le délégué de la section Littératures demande des informations concernant La conférence Marie-Guyart.

Marcel R. BOULAY, trésorier et membre du comité, répond que c'est un comptoir alimentaire situé au pavillon Ernest-Lemieux aidant les étudiantes et étudiants démunis du campus en leur assurant une aide alimentaire.

Le délégué de la section Littératures demande si la disparition du fonds D entrainera de nouvelles demandes.

Marcel R. BOULAY indique que le Comité d'aide financière ne traitait à peu près jamais de demandes dans cette catégorie. Même si le fonds D disparaît, les demandes de soutien financier des différents organismes devront quand même être approuvées par les membres du Conseil, chaque année.

Le délégué de la section Sciences géomatiques appuie la proposition, mais suggère aux membres de contribuer personnellement à d'autres organismes.

Marcel R. BOULAY mentionne que l'Université ne peut donner du secours direct. À cet effet, des bourses de développement durable sont distribuées à plus d'une centaine d'étudiantes et étudiants. Marcel R. BOULAY ajoute qu'il ne sait pas si l'Université contribue au comptoir alimentaire, mais qu'elle a un service de dépannage.

Le délégué de la section Science politique demande une explication concernant les organismes reliés aux catégories A et B, par exemple : Atout lire.

La déléguée de la section Information et communication et présidente du Comité d'aide financière indique que la catégorie A s'adresse aux organismes qui aident à la défense des droits. La catégorie B regroupe des organismes régionaux ayant une vocation à caractère sociocommunautaire. Le principe est d'aider des organismes qui ont une fonction similaire à celle du Syndicat. Le SPUL veut donner des montants appréciables et non pas saupoudrer des montants minimes à de nombreux organismes.

Le délégué de la section Science politique mentionne que dans la catégorie A, ce sont des organismes à caractère syndical et non des regroupements.

Le délégué de la section Biochimie, microbiologie et bio-informatique demande si les organismes financés sont les mêmes au fil des ans et combien d'organismes font une demande.

La déléguée de la section Information et communication et présidente du Comité d'aide financière mentionne qu'il y en a moins d'année en année. Les membres du Comité d'aide financière en refusent environ 5 ou 6. Ils regardent les bilans financiers pour évaluer le montant qui sera versé.

Marcel R. BOULAY termine en mentionnant aux membres du Conseil que les chèques sont envoyés aux différents organismes avant Noël.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition.

Adoptée à l'unanimité

7. Comité d'aide financière - Adoption

Le Comité exécutif propose : (CS 2015-12-18_09)

Que le Conseil syndical adopte les recommandations du Comité d'aide financière.

Michel FRENETTE invite Manon NIQUETTE, présidente du Comité d'aide financière, à présenter le rapport du comité.

Manon NIQUETTE explique le rapport du Comité d'aide financière.

Marcel R. BOULAY ajoute que le comité demande aux organismes de transmettre leur rapport et leurs états financiers annuels, ce qui permet de voir que les sommes allouées sont bien utilisées.

Le délégué de la section Informatique et génie logiciel demande s'il est possible d'avoir des statistiques du nombre de demandes soumises et du nombre qui sont acceptées.

Manon NIQUETTE indique que les demandes de soutien qui sont refusées proviennent surtout d'organismes de la région de Montréal. Cette année, sept demandes ont été refusées.

Le délégué de la section Science politique mentionne qu'avec l'aide financière, on contribue indirectement au bien-être de nos étudiantes et étudiants en stage.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition.

Adoptée à l'unanimité

8. Membres associés - Décision

Le Comité exécutif propose : (CS 2015-12-18 _10)

Que Sylvain GOUDREAU (Génie mécanique), Élisabeth MAUNSELL (Médecine sociale et préventive) et Égide ROYER (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) soient nommés membre associé du SPUL.

Le délégué de la section Génie mécanique demande quels sont les privilèges accordés lorsqu'une professeure ou un professeur retraité demande de devenir membre associé du SPUL.

Yves LACOUTURE indique que les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information à laquelle les membres réguliers ont droit.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter la proposition.

Adoptée à l'unanimité

9. Suite à la rencontre thématique du 11 décembre 2015

Yves LACOUTURE fait un résumé de la rencontre thématique et remercie les collègues qui y ont participé. Il mentionne que la prochaine rencontre thématique portera sur la conciliation travail-famille et la charge de travail.

Le délégué de la section Sciences géomatiques demande si les membres du Conseil peuvent inviter tous leurs collègues à ces rencontres.

Yves LACOUTURE indique que tous les membres du SPUL sont invités.

Le délégué de la section Littératures demande si la rencontre prévue le jeudi 21 janvier 2016 peut débiter à 11 h 30 au lieu de midi.

Yves LACOUTURE mentionne que c'est possible.

Le délégué de la section Fondements et pratiques en éducation demande si des comités seront créés pour traiter de chacune des plénières.

Yves LACOUTURE indique que le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs a déjà été créé. Pour ce qui est des autres rencontres thématiques, les thèmes qui seront discutés serviront à alimenter le Comité de négociation de la convention collective 2016-20XX ainsi que le Comité exécutif.

10. Préoccupations des sections syndicales

La déléguée de la section École de psychologie indique qu'en tant que psychologue, elle est assujettie à la loi 21 *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. Cette loi oblige notamment les psychologues à suivre de la formation continue. Mais à l'Université Laval, il n'y a pas de budget pour cela. Une formation peut coûter jusqu'à 3 000 \$/an. En 2017, l'Ordre des psychologues du Québec vérifiera si la psychologue ou le psychologue a complété son programme de formation de cinq ans.

Yves LACOUTURE répond que c'est un problème connu qui revient à chaque ronde de négociation.

La déléguée de la section Sociologie mentionne que la Faculté des études supérieures et postdoctorales a décidé de réduire les frais de déplacement pour un examinateur externe, car ce n'est qu'un montant de 150 \$ au lieu de 800 \$ qui lui est attribué. De plus, la Faculté des études supérieures et postdoctorales a décidé de ne plus payer l'impression papier des thèses, le dépôt devant être fait seulement de manière électronique. L'impression papier est à la charge de l'étudiante ou l'étudiant ou du département. En agissant ainsi, on dévalorise les soutenances.

Yves LACOUTURE mentionne que ce point a déjà été soulevé lors d'un Conseil syndical et suggère aux membres du Conseil d'en parler avec leur représentante ou représentant qui siège au Conseil universitaire.

Le délégué de la section Géographie indique qu'à son département les professeures et les professeurs ont la même préoccupation et mentionne que la vidéoconférence ne peut pas remplacer une rencontre en présentiel.

Yves LACOUTURE mentionne qu'il faut sensibiliser la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Le délégué de la section Finance, assurance et immobilier demande si cela est dû aux coupes budgétaires.

Le délégué de la section Psychiatrie et Neurosciences mentionne que la Faculté de médecine ne paie pas non plus pour les professeures et professeurs de l'extérieur venant aux soutenances.

Le délégué de la section Sciences géomatiques indique que dans son département plusieurs programmes exigent que les professeures et professeurs soient membres d'un ordre professionnel et que cette question devra revenir pour discussion dans la prochaine négociation.

Yves LACOUTURE mentionne que ce point est amené à chaque négociation.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande quelle action collective les professeures et professeurs pourraient poser. Il demande également ce qu'il adviendrait si les professeures et professeurs refusaient de payer. Serait-il déraisonnable de procéder ainsi? S'il y avait un mot d'ordre du SPUL avec des appuis.

Yves LACOUTURE mentionne que le SPUL ne peut pas donner ce genre de consigne.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande si cette information pourrait être communiquée à tous les membres.

John G. KINGMA, vice-président, signale que ce problème concerne de plus en plus de collègues sur le campus et que le SPUL pourrait faire une collecte de données à ce sujet.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande si cette question pourrait être clarifiée selon les normes du travail.

Yves LACOUTURE indique que la question doit être étudiée.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande si on parle de règles nouvelles, établies après l'embauche?

La déléguée de la section École de psychologie mentionne qu'elle doit être membre de l'Ordre des psychologues du Québec et en plus, elle doit faire les formations. Il s'agit d'une double exigence.

Le délégué de la section Sciences géomatiques indique que le problème ne concerne pas seulement les frais de cotisation et les heures de mise à jour des compétences annuellement, mais aussi l'accréditation des programmes. Nous ne pouvons pas mettre en péril les programmes, car cela créerait un impact sur les charges de travail.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision souhaite que les professeures et professeurs aient une position plus musclée.

La déléguée de la section Information et communication mentionne un besoin de plus en plus grand en visioconférence. La clause 3.5.01 de la convention collective doit être mise à jour. De plus, il n'y a pas de précision dans notre convention collective indiquant que l'Université Laval doit fournir un bureau en bon état. Dans leur unité, les professeures et professeurs doivent repeindre eux-mêmes leur propre bureau.

La déléguée de la section Réadaptation mentionne que dans son département ils vivent une situation similaire. Elle mentionne également qu'elle appuie l'idée d'effectuer un sondage concernant les professeures et professeurs qui doivent être membres d'un ordre professionnel.

11. Information du communicateur civique sur le Conseil universitaire

Deux programmes de baccalauréat jugés « prioritaires » par le doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, le professeur Jean-Claude DUFOUR, ont reçu l'approbation des membres du Conseil universitaire, le 1^{er} décembre dernier. Le communicateur civique a mis en valeur des informations à ce sujet sur son compte rendu en ligne, parce que le doyen Jean-Claude DUFOUR a insisté sur le fait que la priorité accordée à ces programmes faisait partie de son plan de candidat au décanat pour un deuxième mandat consécutif. Il s'agit du baccalauréat en génie alimentaire et du baccalauréat en génie agroenvironnemental. Les membres du CU ont renouvelé le statut de centre de recherche reconnu au CRIEVAT pour les cinq prochaines années en exigeant un rapport d'étape dans trois ans, particulièrement en ce qui a trait au financement individuel des membres. Le professeur Serge TALBOT a présenté son dernier rapport annuel en tant que directeur général du premier cycle. Il a fait l'objet d'éloges de la part du recteur Denis BRIÈRE pour le travail accompli au cours des 13 années passées dans sa fonction. L'École des arts visuels devient l'École d'art. La maîtrise et le

doctorat en sciences et technologie des aliments s'appelleront désormais la maîtrise et le doctorat en sciences des aliments. Un diplôme d'études supérieures spécialisées en pratique de première ligne en nutrition a été créé à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Plusieurs membres du CU ont compris que cette innovation était une première étape vers la création d'une maîtrise professionnelle dans la discipline.

Le délégué de la section Fondements et pratiques en éducation demande si les questions de la modification de la procédure de nomination des doyennes et doyens et de la réduction du pouvoir des professeures et professeurs ont été discutées.

Le communicateur civique mentionne que ces sujets n'ont pas été discutés et qu'aucune question n'a été posée à cet effet.

La déléguée de la section Relations industrielles indique que l'Assemblée générale de l'Université Laval est annoncée seulement dans le *Fil des événements*.

John G. KINGMA mentionne qu'il a assisté à l'Assemblée générale de l'Université Laval, qui a eu lieu le mercredi 25 novembre 2015. La question a été posée au recteur Denis BRIÈRE et il a répondu que la convocation se fait par l'entremise du journal le *Fil des événements* et que c'est conforme au règlement.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision demande si le SPUL pourrait aviser ses membres de la tenue de l'Assemblée générale de l'Université Laval.

Yves LACOUTURE mentionne que dans la mesure où le SPUL le saura, l'information sera transmise aux membres. Ce point sera également discuté à l'intersyndicale.

La déléguée de la section Information et communication mentionne qu'elle a écrit à ce propos à Jacques VILLEMURE, directeur de la Direction des communications, pour lui mentionner que l'Assemblée générale de l'Université Laval n'est pas indiquée dans le calendrier universitaire.

12. Information du président et questions des membres

Yves LACOUTURE informe les membres du Conseil que le travail se poursuit concernant le projet de loi n° 75 « *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* ».

Compte tenu de l'augmentation salariale accordée par le gouvernement aux employées et employés de l'état, une hausse salariale de 0,25 % pourrait être ajoutée à nos échelles. Dossier à suivre.

Yves LACOUTURE mentionne que le lundi 30 novembre 2015, une pause santé a eu lieu dans toutes les universités québécoises afin de dénoncer collectivement les coupes budgétaires qui menacent la formation, la recherche et les services universitaires. Yves LACOUTURE indique que l'activité sur le campus s'est très bien déroulée et qu'environ 200 personnes y ont participé.

Le délégué de la section Marketing demande s'il y a eu des développements au sujet du dossier John R. PORTER concernant la bonification des conditions des hauts dirigeants de l'Université Laval.

Yves LACOUTURE indique qu'une rencontre intersyndicale devrait avoir lieu sous peu afin de faire le point.

Yves LACOUTURE indique que le jeudi 10 décembre 2015 a eu lieu le « 5 à 7 » du SPUL, qui fut très agréable et apprécié. Lors de cet évènement, il y a eu le lancement de la dernière parution du SPUL-
lien intitulé : *L'université comme terre d'accueil*.

Yves LACOUTURE mentionne que les bureaux du SPUL seront fermés pour la période des fêtes du 21 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Il invite les membres du Conseil au repas de Noël qui aura lieu au Cercle, tout de suite après cette assemblée.

13. Divers

Aucun point en Divers.

14. Levée de l'assemblée

Proposition RIGAUX-BRICMONT - VIAU (CS 2015-12-18_11)

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée 13 h 15.

Margot KASZAP, Ph.D.
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :

Michel FRENETTE, Ph.D.
président de l'assemblée

Le 20 janvier 2016